

TP Cookies - Bloc 3 – JOBARD Guillaume – 2023/2024 – Mewo

Objectifs : découvrir les cookies, les repérer, mieux comprendre les messages relatifs au RGPD, faire du privacy-by-design. Rien que ça.

DISCLAIMER : Etrangement, ce n'est pas risqué de réaliser cela au quotidien. Je m'excuse par avance du fait que vous allez avoir faim toute la journée à force de voir le mot « cookie » évoqué tout au long du TP. N'abusez pas non plus hein ? 😊

Qui ne s'est jamais retrouvé face à une fenêtre relative aux cookies ? ~~Ces beaux gâteaux moelleux quand ils sortent du four...~~ Cela part mal. Prenons une attitude plus professionnelle.

~~Question 0 (0pt) : Notez votre recette de cookies préférée et ramenez-en au prochain cours. Merci d'avance.~~

Question 1 (6pts) : Qu'est ce qu'un cookie dans le sens informatique du terme ? Montrez un exemple de contenu d'un cookie. Comment le lire quand on navigue sur Internet ? Est-ce une opération simple ? Comment lister tous les cookies en place dans un navigateur ? Quelle quantité de cookies avez-vous dans votre navigateur ?

Question 2 (4pts) : Quels enjeux tournent autour de ces fichiers ? En quoi le RGPD change la donne ?

Question 3 (2pts) : Quels dangers gravitent autour de ces fichiers ? Quelles attaques sont possibles ?

Question 4 (4pts) : [Analysez les captures réalisées et fournies avec ce TP](#). Que pouvez-vous en dire ? Complétez avec d'autres captures de votre composition et tirez-en une conclusion. Vos autres captures pourront être rajoutées dans ce répertoire afin que tout le monde en profite.

Question 5 (4pts) : Conclusion étant tirée, réalisez une maquette correcte adaptée à un site Internet e-commerce. Esquissez le cahier des charges qui permet de valider ou non votre création ou celle de vos camarades.

Rendez le document de synthèse tout comme indiqué lors de la délivrance de ce sujet, Moodle dans les délais indiqués sauf mention contraire. Le soin, la qualité de la documentation, la concision et l'illustration du compte-rendu feront les critères de notation.

DISCLAIMER 2 : Si vous n'avez pas lu le premier disclaimer, lisez le sinon relisez le ! 😊